



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ECO COLL

Date de révision: 13.05.2022

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ECO COLL

UFI:

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs, produits d'étanchéité Couleur de résine naturelle, sans solvant

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	MOLL bauökologische Produkte GmbH proclima	
Rue:	Rheintalstraße 35 - 43	
Lieu:	D-68723 Schwetzingen	
Téléphone:	+49 (0) 6202 2782-0	Téléfax: +49 (0) 6202 2782-21
e-mail:	info@proclima.de	
e-mail (Interlocuteur):	info@proclima.de	
Internet:	http://www.proclima.de	
Service responsable:	info@proclima.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Allemagne Giftnotruf Göttingen, +49 0551 - 19240, 24heure(s), 365 jour(s)/1 année
ORFILA; Numéro d'urgence: +33145425959 - Commentaire: Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres antipoison Français. Ces centres antipoison et de centres de toxicologie une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ECO COLL

Date de révision: 13.05.2022

Page 2 de 14

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
1303-96-4	tétraborate de disodium décahydraté; borax décahydraté			<0,1 %
	215-540-4	005-011-01-1	01-2119490790-32	
	Repr. 1B; H360FD			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one			<0,1 %
	220-120-9	613-088-00-6		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H302 H315 H318 H317 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
1303-96-4	215-540-4	tétraborate de disodium décahydraté; borax décahydraté	<0,1 %
		par inhalation: CL50 = > 2,04 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2500 mg/kg Repr. 1B; H360FD: >= 8,5 - 100	
2634-33-5	220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one	<0,1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 670 mg/kg Skin Sens. 1; H317: >= 0,05 - 100 M acute; H400: M=1	

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Après contact avec la peau

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Demander immédiatement un avis médical.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ECO COLL

Date de révision: 13.05.2022

Page 3 de 14

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.
NE PAS faire vomir.
Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Brouillard d'eau, Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.
Produits de décomposition dangereux suie
Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.
Équipement spécial de protection en cas d'incendie
Vêtement de protection. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.
Protection individuelle: voir rubrique 8
Assurer une aération suffisante.
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les non-secouristes

Évacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ECO COLL

Date de révision: 13.05.2022

Page 4 de 14

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

Manipulation de grandes quantités: Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Ne pas fermer les récipients de manière étanche aux gaz.

Pour le nettoyage

Rincer abondamment avec de l'eau. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

Autres informations

Veiller à un apport d'air frais.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Ne pas vider le récipient avec de la pression.

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Information supplémentaire

Stocker conformément à Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker conformément à Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV).

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ECO COLL

Date de révision: 13.05.2022

Page 5 de 14

Comburant, Acide fort, Base forte

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart de: Forte chaleur

Protéger du rayonnement solaire.

température de stockage : de °C 5 à °C 30

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
1303-96-4	Sodium (tétraborate, décahydraté)	-	5		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
1303-96-4	tétraborate de disodium décahydraté; borax décahydraté			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	316,4 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	6,7 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systemique	0,79 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	3,4 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	159,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0,79 mg/kg p.c./jour
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	6,81 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	0,966 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	1,2 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	0,345 mg/kg p.c./jour



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ECO COLL

Date de révision: 13.05.2022

Page 6 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
1303-96-4	tétraborate de disodium décahydraté; borax décahydraté	
	Eau douce	2,9 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	13,7 mg/l
	Eau de mer	2,9 mg/l
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	5,7 mg/kg
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	
	Eau douce	0,00403 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,0011 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/kg
	Sédiment marin	0,00499 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sol	3 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection des mains

Modèle de gants adapté NBR (Caoutchouc nitrile) EN ISO 374

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Épaisseur du matériau des gants: >0,4 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): >480 min

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Protection de la peau

Vêtement de protection

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: ABEK P2



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ECO COLL

Date de révision: 13.05.2022

Page 7 de 14

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	visqueux
Couleur:	blanchâtre
Odeur:	doux

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide/liquide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible

Dangers d'explosion

Aucune information disponible.

Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible

Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
-------------------------------	--------------------------

pH-Valeur (à 20 °C):	8,5
----------------------	-----

Viscosité dynamique:	Aucune donnée disponible
----------------------	--------------------------

Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
------------------------	--------------------------

Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible
---------------------	--------------------------

Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible
------------------	--------------------------

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
---------------------------------------	--------------------------

Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
---------------------	--------------------------

Densité (à 20 °C):	0,93 g/cm ³ DIN 53217
--------------------	----------------------------------

Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
-----------------------------	--------------------------

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ECO COLL

Date de révision: 13.05.2022

Page 8 de 14

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:

<3% (ADR/RID)

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec: Base forte, Acide fort, Comburant

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Base forte, Acide fort, Comburant

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Base forte, Acide fort, Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'échauffement:

Formation de: Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, suie, Oxydes d'azote (NOx), Dioxyde de carbone (CO₂)

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ECO COLL

Date de révision: 13.05.2022

Page 9 de 14

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1303-96-4	tétraborate de disodium décahydraté; borax décahydraté				
	orale	DL50 > 2500 mg/kg	Rat	Study report (1996)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	Study report (1982)	other: FIFRA
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 2,04 mg/l	Rat	Study report (1994)	OECD Guideline 403
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one				
	orale	DL50 670 mg/kg	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1994)	OECD Guideline 402

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Après contact avec les yeux: Irritant pour les yeux. réversible.

Effets sensibilisants

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique

Après contact avec les yeux: Irritant pour les yeux. réversible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange. Méthode de calcul.
Référence à d'autres sections :2,3

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ECO COLL

Date de révision: 13.05.2022

Page 10 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1303-96-4	tétraborate de disodium décahydraté; borax décahydraté					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 79,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Study report (2010)	other: ASTM E729-95 Standard Guide for C
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 66 mg/l	72 h	Phaeodactylum tricornutum	Study report (2011)	ISO 10253
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 104 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	Study report (2010)	other: ASTM E729-95 Standard Guide for C
	Toxicité pour les poissons	NOEC 6,4 mg/l	34 d	Danio rerio	Study report (2000)	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les algues	NOEC 17,5 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (2000)	OECD Guideline 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 25,9 mg/l	42 d	other aquatic crustacea: Hyalella azteca	Study report (2010)	other: US EPA 2000 Methods for assessing
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 > 175 mg/l)	3 h	Boue activée	Study report (2000)	OECD Guideline 209
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 ca. 16,7 mg/l	96 h	Cyprinodon variegatus	REACH Registration Dossier	other:
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,15 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1994)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2,94 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1995)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,0403 mg/l	72 d			
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 13 mg/l)	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one				
	OCDE 303A Boue activée S 978	>70%			
	OCDE 302B Boue activée S 3509	90%			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
1303-96-4	tétraborate de disodium décahydraté; borax décahydraté	-1,53
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one	0,63



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ECO COLL

Date de révision: 13.05.2022

Page 11 de 14

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1303-96-4	tétraborate de disodium décahydraté; borax décahydraté	< 0,1	Oncorhynchus tshawytscha	Publication (1990)
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H) -one;1,2-benzisothiazolin-3-one	ca. 6,62	Lepomis macrochirus	REACH Registration D

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Allemagne: classe risque aquatique 1

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Pas un déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

Code d'élimination des déchets - Produit

080410 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Code d'élimination des déchets - Résidus

080120 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ECO COLL

Date de révision: 13.05.2022

Page 12 de 14

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):
tétraborate de disodium décahydraté; borax décahydraté

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

2004/42/CE (COV):

max. 1g/l

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

DIRECTIVE (UE) 2018/851 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets

DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives

Législation nationale



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ECO COLL

Date de révision: 13.05.2022

Page 13 de 14

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Allemagne:

Ordonnance sur les systèmes de traitement des substances polluantes pour l'eau (AwSV)

Le produit est une marchandise traitée avec des produits biocides.

(biocides:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

tétraborate de disodium décahydraté; borax décahydraté

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures,

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

EC50: Effectice concentration, 50 percent

DNEL: Derived No Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ECO COLL

Date de révision: 13.05.2022

Page 14 de 14

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)